

Directive AIFM : qu'est-ce qui a changé ? Premier état des lieux de la mise en œuvre de la Directive

Mardi 12 novembre 2013
Neuilly sur Seine

L'entrée en vigueur progressive de la directive AIFM, qui a été récemment transposée en France, renforce les responsabilités des sociétés de gestion et dépositaires en matière de gestion alternative.

Si les contraintes de la directive, relatives notamment à la gestion des risques, les rémunérations ou la conservation des actifs impliquent des adaptations significatives de leur organisation, elle ouvre aux gérants de nouvelles opportunités de commercialisation de leurs fonds alternatifs à échelle européenne. Les investisseurs institutionnels pour leur part bénéficient d'exigences réglementaires renforcées qui facilitent leur accès aux fonds alternatifs. Enfin, le rôle du dépositaire est affirmé au niveau européen ; l'impact sur leur offre de services et leur modèle organisationnel est majeur.

Kurt Salmon et **Kramer Levin** ont le plaisir de vous inviter **le mardi 12 novembre 2013** à une conférence thématique qui sera l'occasion de faire un état des lieux des changements réglementaires, organisationnels et opérationnels que les acteurs de la gestion alternative et des asset servicers doivent tourner à leur avantage pour élaborer un nouveau modèle de développement.
Cet évènement sera suivi d'un cocktail.

Programme de la conférence

18h15 Accueil des participants

18h30 Ouverture de la conférence

Jean-Fabrice FEUILLET et Maxime GAUDIN, *Associés, Kurt Salmon*

Quels changements réglementaires ?

Dana ANAGNOSTOU et Hubert de VAUPLANE, *Associés, Kramer Levin*

Etat des lieux et perspectives pour les acteurs français de la gestion alternative, et le témoignage ainsi que le retour d'expérience de Philippe RICARD, *Responsable Asset and Fund Services – BNP Paribas Securities Services*
Alban JARRY, *AFG*

Retour d'expérience : la mise en place de l'AIFM au Luxembourg - Modèles Opérationnels

Daniela KLASSEN-MARTIN, *Managing Director, Country Head, Luxembourg – CRESTBRIDGE*

19h45 Questions –Réponses

20h00 Clôture de la conférence et cocktail

Informations pratiques :

Cette journée se tiendra dans les locaux de Kurt Salmon
159, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine
Métro : Pont de Neuilly

Nous vous invitons à vous inscrire par e-mail auprès d'Alexa Brouillou (abrouillou@kramerlevin.com).